

Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

SOMMAIRE

Informations générales	2
Réformer ou décliner ?	2
Relancer le marché intérieur	2
Les conclusions du Conseil européen, entre relance et régulation.....	3
Compétitivité, Recherche et Innovation	4
La Commission européenne présente sa stratégie numérique	4
Agriculture et Développement rural	4
L'avenir de la politique agricole commune post 2013.....	4
7 mesures pour le secteur laitier	5
Energie et environnement	6
La « Green week » 2010	6
Efficacité énergétique : de nouvelles normes pour les bâtiments et l'étiquetage.....	6
Transport	7
Le futur livre blanc sur « la politique des transports après 2013 »	7
L'Europe en région	8
L'eco-construction en pratique	8
La bonne étoile !.....	8

Le mois de l'Europe n°36

Mai / Juin 2010

Edito



Stephane Le Foll, Laurent Beauvais, François Dufour

Les 9 et 10 juin, Laurent Beauvais, Président du Conseil régional, et François Dufour, Vice Président en charge de l'agriculture, se sont rendus à Bruxelles afin de rencontrer plusieurs responsables européens et s'informer sur les réflexions déjà en cours concernant le budget européen pour la période 2014-2020. Deux politiques européennes ayant des impacts forts pour le territoire de la Basse-Normandie sont en effet particulièrement concernées par les futures négociations budgétaires au niveau européen : la politique de cohésion (les fonds structurels) et la Politique Agricole Commune.

Agenda

29 et 30 juin, Bruxelles : séminaire de travail avec des Elus de la Ville de Caen

1er juillet, Bruxelles : début de la présidence Belge de l'Union européenne

19 et 20 juillet, Bruxelles : conférence sur la PAC : synthèse des contributions à la consultation publique sur l'avenir de la PAC

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

Informations générales

Réformer ou décliner ?



Le 8 mai dernier, le groupe de réflexion présidé par Felipe Gonzalez (ancien premier ministre du gouvernement espagnol) et composé de

personnalités provenant de divers milieux (politique, universitaire, syndical) telles que Nicole Notat (ancienne secrétaire général de la CFDT) ou Richard Lambert (Président de la confédération des industries britanniques) a rendu public son rapport sur l'avenir de l'Union européenne.

A la demande de la France, ce groupe avait été créé en décembre 2007 pour réfléchir aux évolutions auxquelles l'Union européenne devra faire face, notamment sur les thématiques suivantes : modernisation du modèle européen d'économie sociale de marché, accroissement de la compétitivité de l'UE, développement durable, énergie, environnement, migrations et stabilité mondiale.

En revanche, les évolutions institutionnelles de l'UE, le réexamen des politiques actuelles ainsi que le prochain cadre financier de l'Union européenne étaient explicitement exclus du mandat du groupe, ce qui limite la portée du rapport.

Le rapport, intitulé « *Projet pour l'Europe à l'horizon 2030 – les défis à relever et les chances à saisir* » a été présenté au Conseil européen. Celui-ci a salué le travail effectué soulignant l'utilité d'une telle réflexion pour les travaux futurs de l'Union européenne.

Selon les conclusions du rapport, l'Europe devrait entreprendre des réformes sur le fonctionnement et la supervision de ses institutions financières. L'Union devrait renforcer le marché unique afin d'éviter tout protectionnisme national.

Les conclusions préconisent une mobilisation des ressources, avec l'aide du secteur privé, pour la recherche et le développement ainsi qu'une réforme de tous les aspects de l'éducation, dont la formation professionnelle.

De plus, la flexicurité est présentée comme la solution à la défense de notre économie sociale de marché.

Enfin, l'échec de Copenhague engendre de nouveau une demande de mise en œuvre d'une politique étrangère réelle afin que l'Europe puisse peser sur la scène internationale, une Europe divisée étant inaudible et faible.

Plus d'informations :

- [site internet du groupe de réflexion :](#)
- [Rapport l'avenir de l'UE à l'horizon 2030](#)

La flexicurité

C'est un concept prenant son origine chez les pays scandinaves.

L'idée est de rendre la main d'œuvre extrêmement flexible afin que les entreprises puissent s'adapter au marché. Dans le même temps, le gouvernement s'engage à soutenir par des indemnités chômage conséquentes les futurs chômeurs. Enfin, cette période de chômage doit permettre aux individus en recherche d'emploi de se former dans le but d'acquérir de nouvelles compétences pour être en phase avec les besoins des entreprises sur le marché du travail.

Dans les faits, une simplification du marché du code du travail est instaurée. Un dialogue social très développé est aussi la base d'un tel système. Le gouvernement doit mettre en œuvre des politiques d'incitations à la formation afin d'éviter le chômage de longue durée.

Relancer le marché intérieur



Le 10 Mai dernier, Mario Monti (économiste de formation, il a été commissaire européen chargé de la concurrence de 1999 à 2004) a présenté les conclusions de sa réflexion sur le marché unique. Le marché unique représente le marché intérieur des 27 États membres de l'Union européenne. Il a pour objectif principal d'assurer la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.

La question de la relance du marché unique, considéré comme la pierre angulaire de l'intégration européenne, est devenu centrale pour la Commission européenne dans un contexte de crise où selon le Président de la Commission « *la tentation est toujours grande...de démanteler le marché unique et de chercher refuge dans des formes de nationalisme économique* ».

Le rapport se base sur une vaste consultation (citoyens, Etats, Parlement européen, associations de consommateurs, organisations professionnelles et syndicats). Partant du constat qu'il y a une « lassitude générale » pour le marché unique, l'ambition du rapport, commandé en octobre 2009 par José Manuel Barroso est de proposer des initiatives afin de le redynamiser.

Mario Monti a ainsi proposé une nouvelle stratégie en vue de préserver le marché unique du nationalisme économique et de l'étendre à de nouveaux secteurs clés pour la croissance. Cette stratégie s'axe sur trois séries d'initiatives : la construction d'un marché plus fort (soutien à la croissance verte...etc), la création d'un consensus plus solide (conciliation entre libertés économiques et droits des travailleurs, coordination fiscale, équilibre entre compétitivité et cohésion sociale...etc), le renforcement du marché unique (durcissement des sanctions pour ceux qui enfreignent les droits de l'UE..).

C'est sur cette base de travail que Michel Barnier (commissaire au marché intérieur et service) dévoilera en octobre prochain le *Single Market Act*, dont le contenu sera composé de diverses initiatives précises dans le but de relancer le marché unique pour favoriser la croissance économique.

→ **Plus d'informations :**

➤ [Rapport : Une nouvelle stratégie pour le marché unique.](#)

Les conclusions du Conseil européen, entre relance et régulation

Réunis à Bruxelles les 17 et 18 juin derniers, les 27 chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont définitivement adopté la nouvelle stratégie décennale « Europe 2020 ». Cette stratégie sera organisée autour de 3 priorités :

- une croissance intelligente : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;

- une croissance durable : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- une croissance inclusive : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

La stratégie UE 2020 doit maintenant être mise en œuvre, la question de l'orientation des moyens afin que la stratégie soit la plus efficace possible reste en suspens, dépendante du futur budget.

Un autre point central abordé était la question de la gouvernance économique. En d'autres termes les problèmes liés au déficit budgétaire. Le Conseil européen a jugé que "les règles actuelles en matière de discipline budgétaire doivent être mises en œuvre intégralement." Pour cela, il faudra "*renforcer les volets tant préventif que correctif du Pacte de stabilité et de croissance*" en créant un système de sanctions cohérent et progressif et qui soit le même pour tous les Etats membres.

Autre sujet abordé, la régulation financière. La communication de la Commission du 2 juin dressant une liste complète d'initiatives à engager pour « *la réglementation des services financiers au service d'une croissance durable* » et articulée sur 4 principes fondamentaux (une transparence renforcée, une surveillance et un contrôle efficaces, une stabilité financière accrue, et une meilleure protection des consommateurs) a été accueillie favorablement.

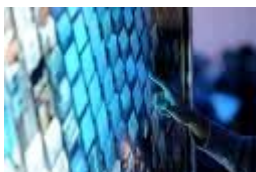
Pour le Conseil européen, "l'UE doit faire la preuve de sa volonté de mettre en place un système financier plus sûr, plus solide, plus transparent et plus responsable". A ce titre, les propositions législatives de la Commission européenne sur la surveillance financière devraient être rapidement adoptées.

→ **Plus d'information :**

➤ [conclusions Conseil du 17 juin](#)

Compétitivité, Recherche et Innovation

La Commission européenne présente sa stratégie numérique



La Commission a publié le 19 mai une stratégie numérique pour l'Europe qui doit permettre de dépasser les obstacles empêchant la réalisation

du potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) et ainsi favoriser la croissance économique, le développement durable et l'intégration sociale. La stratégie numérique est l'une des sept initiatives phares de la stratégie UE 2020 (cf. [Le mois de l'Europe n° 34](#)) et elle est la première à être présentée.

La stratégie numérique compte sept domaines d'action prioritaires :

- **Créer un marché unique numérique** : créer des licences transnationales dans le secteur audiovisuel, faciliter les paiements et la facturation électronique, renforcer les droits et la sécurité des consommateurs.
- **Accroître l'interopérabilité entre les différents produits et services informatiques.**
- **Renforcer la sécurité de l'internet et la confiance des utilisateurs** : lutte contre la cybercriminalité et protection des données personnelles.
- **Garantir une couverture universelle en internet haut débit et développer le très haut débit** en encourageant les investissements dans les réseaux. La Commission renforcera le financement du très haut débit par les instruments de l'UE comme le FEDER et le FEADER.
- **Augmenter les investissements dans la recherche et le développement** grâce, notamment, aux partenariats public-privé et aux marchés publics.
- **Doter tous les Européens de compétences numériques** et leur donner accès à des services en ligne : renforcer l'apprentissage des compétences numériques dans les systèmes d'enseignement et de formation, améliorer l'accessibilité des contenus électroniques pour les

personnes handicapées, rendre plus attrayantes les carrières dans le domaine des TIC.

- **Utiliser les technologies de l'information et de la communication pour relever les défis auxquels la société doit faire face** : dossier médical électronique dans toute l'UE d'ici 2015, technologies d'assistance à domicile pour les personnes âgées, développement de l'efficacité énergétique grâce aux TIC (ex : compteurs intelligents, gestion de l'éclairage public), aide à la numérisation du patrimoine culturel européen, amélioration des services administratifs en ligne.

Afin que ces priorités se concrétisent, la stratégie comprend 31 mesures législatives qui seront proposées au Conseil et au Parlement au plus tard en 2013. Elle propose également des actions à mettre en œuvre par les Etats membres. La Commission présentera chaque année un bilan des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie.

→ [Plus d'informations](#) :

- [communiqué de presse de la Commission européenne](#)

Agriculture et Développement rural

L'avenir de la politique agricole commune post 2013

Ces dernières semaines les différents acteurs bruxellois (Parlement, Commission, Comité des Régions) ont régulièrement abordé la question de la réforme de la PAC.

Une phase de réflexion et de construction des positions futures est actuellement en cours.

Dans le cadre de sa visite à Bruxelles, Laurent Beauvais a pu rencontrer Yves Madre (Membre du cabinet de Dacian Ciolos, Commissaire en charge de l'agriculture). Dans les mois à venir la Commission va s'attacher à l'analyse des contributions qui lui sont parvenues durant la consultation publique lancée en avril dernier à laquelle la Région Basse-Normandie a participé. En novembre, la Commission publiera une communication pour la réforme de la PAC. Selon Yves Madre, vu le contexte économique (volatilité des prix) et vu l'évolution des attentes

des citoyens européens (préoccupation sur la qualité des produits, sur l'environnement), la PAC a besoin d'une refonte. Cette refonte doit s'axer autour de 3 priorités :

- **la sécurité alimentaire.**
- **les territoires.** Veiller au maintien des agriculteurs sur l'ensemble du territoire européen.
- **l'environnement.** Favoriser une agriculture durable.

Sur la question budgétaire, Yves Madre a confirmé la position du Commissaire Ciolos selon laquelle il souhaite une PAC forte, et donc un budget conséquent.

Pour la fin 2010, la Commission présentera un paquet législatif sur la révision de la politique de qualité. Pour Yves Madre, l'objectif est de clarifier les signes officiels de qualité (AOP, IGP). Une réflexion est menée sur l'éventuelle fusion de ces indicateurs.

Le 15 juin la Commission Agriculture du Parlement européen a adopté le rapport Lyon (du nom du député écossais ayant été rapporteur) dont le but est de définir la position du Parlement sur la question de la réforme de la PAC.

Les députés de la Commission Agriculture ont réaffirmé la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire des Européens qui est le premier objectif de la PAC. Ils sont contre une renationalisation des dépenses de la PAC. Inquiets de l'impact des fluctuations du marché, les députés veulent une régulation du marché. Enfin, la réforme de la PAC devra privilégier une croissance verte, enrayer l'exode rural, favoriser l'emploi des femmes et soutenir les jeunes agriculteurs.

Le Comité des Régions a adopté le rapport de René Souchon (René Souchon est Président du Conseil Régional d'Auvergne) « *le futur de la PAC après 2013* ».

Les conclusions du rapport de René Souchon sur le futur de la PAC vont dans le sens des députés du Parlement européen. La sécurité alimentaire, la cohésion territoriale, le maintien de l'emploi, ainsi que les questions environnementales devront être les priorités de la future PAC, d'après ce rapport.

→ Calendrier :

- Novembre 2010 : à l'issue de la 1ère consultation publique (clôturée le 11 juin) : présentation d'une communication de la Commission sur la réforme de la PAC, avec différents scénarii
- Février-mars 2011 : 2ème consultation publique suite à cette communication

➤ Juillet 2011 : proposition législative concernant les futurs règlements PAC

➤ Juillet 2011 – octobre 2012 : négociations financières

7 mesures pour le secteur laitier



Compte tenu de l'effondrement des prix du lait en 2009, la Commission européenne avait mis en place, au mois d'octobre dernier,

un groupe d'experts de haut niveau sur le lait. Composé de représentants des Etats membres et présidé par le directeur général de la Direction Générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission, Jean-Luc Demarty, ce groupe a été chargé de réfléchir à des solutions à moyen et long terme pour le secteur du lait, les quotas laitiers devant expirer le 1er avril 2015. Plus précisément, le groupe d'experts était invité à se pencher sur les mesures réglementaires qui pourraient contribuer à stabiliser le marché et les revenus des producteurs et à améliorer la transparence sur le marché.

Le groupe a rendu ses conclusions en proposant 7 mesures :

- Un renforcement de la contractualisation, en encourageant l'utilisation de contrats écrits entre les producteurs et les industriels. Les Etats membres pourraient rendre obligatoire ce type de contrats.
- Une éventuelle proposition de disposition pour permettre aux organisations de producteurs de négocier ensemble les clauses de contrat, y compris le prix.
- La possibilité de transposer aux organisations interprofessionnelles du secteur laitier les règles en vigueur dans les interprofessions du secteur des fruits et légumes
- La transparence dans la chaîne d'approvisionnement en produits laitiers, notamment en établissant un «instrument européen de surveillance des prix»
- La mise en place de mesures de marché compatibles avec l'OMC pour réduire la volatilité des revenus.
- La création de normes de commercialisation et d'étiquetage de l'origine. Les experts suggèrent notamment à la Commission de réfléchir à la possibilité de faire

figurer le lieu de production des produits laitiers sur leur étiquetage.

- La définition de «priorités claires» concernant l'innovation et la recherche dans le domaine des produits laitiers.

Energie et environnement

La « Green week » 2010



La « Green Week » est une initiative annuelle que la Commission Européenne organise depuis 2001 pour promouvoir l'environnement. Organisée du 1 au 4 juin, c'est la plus grande conférence traitant de la problématique environnementale en Europe. En tant que priorité de l'année 2010, la biodiversité a été le thème central de l'édition 2010 et définit par un slogan interpellateur, « biodiversité, notre ligne de vie ».

De nombreuses conférences pendant cette semaine ont abordé ce thème autour des enjeux suivants:

- L'état de la biodiversité en Europe et dans le monde.
- Les pressions sur la biodiversité et les moyens de ralentir sa perte.
- Les bénéfices de la biodiversité.
- Les politiques en faveur de la biodiversité après 2010.
- La dimension économique des écosystèmes et de la biodiversité.

La Commission en a profité pour lancer un nouveau portail Web (BISE) informant sur les politiques mises en place, mais aussi sur l'état de la biodiversité dans chacun des Etats membres.

De plus elle a présenté « *un niveau de référence* ». Il permettra d'évaluer les progrès accomplis grâce aux nouveaux efforts déployés en matière de lutte contre la perte de biodiversité et de définir et mesurer avec précision les évolutions après 2010.

Enfin la « Green week » a vu le lancement d'un nouvel outil technique (une plate-forme d'informations) destiné à mieux faire connaître l'importance de la biodiversité dans le milieu des entreprises. Cet outil devrait permettre aux entreprises d'intégrer la biodiversité dans leurs activités de base et les sensibiliser à l'avantage concurrentiel considérable qu'offre la préservation de la biodiversité. Six grands

secteurs économiques prioritaires ont été retenus : l'agriculture, l'industrie alimentaire, la sylviculture, les industries extractives, le secteur financier et le tourisme.

→ **Plus d'informations :**

- [portail web BISE](#)
- [agence européenne pour la biodiversité](#)

Effacité énergétique : de nouvelles normes pour les bâtiments et l'étiquetage



Le 19 mai, lors de sa session plénière, le Parlement européen a validé deux textes qui aideront l'Union européenne à atteindre son objectif de réduction de consommation d'énergie de 20% d'ici 2020.

Le 1^{er} texte est une révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments qui datait de 2002. La nouvelle directive prévoit que d'ici le 31 décembre 2020, tous les bâtiments nouvellement construits devront avoir une consommation d'énergie quasi nulle, ce qui suppose qu'ils produisent autant d'énergie qu'ils en consomment. Les bâtiments faisant l'objet d'une rénovation importante devront également appliquer des exigences minimales en matière de performance énergétique (exigences définies par les Etats membres) grâce au remplacement, par exemple, de leur système de chauffage, d'eau chaude ou de climatisation ou à l'installation de compteurs intelligents. Dès le 1^{er} janvier 2019, tous les bâtiments neufs appartenant à des autorités publiques devront avoir une consommation d'énergie pratiquement nulle.

Le second texte adopté par le Parlement européen le 19 mai est une révision de la directive de 1992 qui avait introduit un étiquetage énergétique pour les appareils électroménagers. La directive révisée étend le champ des produits concernés. Dorénavant, la directive s'applique aux appareils domestiques (ex: réfrigérateurs, lave-linges), aux produits consommateurs d'énergie à usage commercial et industriel (ex : distributeurs automatiques) ainsi qu'aux produits de construction ayant une incidence sur les économies d'énergie (ex : vitrages, portes extérieures).

Le texte prévoit une évolution de l'échelle d'étiquetage au fur à mesure des progrès des produits et oblige les fabricants à indiquer à quelle classe appartient le produit dans les publicités.

Le vote du Parlement européen en faveur de ces deux textes met fin à deux ans de débats.

→ **Plus d'informations :**

➤ [communiqué de presse du Parlement européen](#)

Transport

Le futur livre blanc sur « la politique des transports après 2013 » :



La Direction Générale en charge des transports (DG MOVE) de la Commission européenne travaille actuellement à la redéfinition de la politique

européenne des transports, avec un nouveau Livre Blanc, dont la publication est annoncée pour fin 2010.

La Commission européenne se donne pour objectif de concevoir cette nouvelle politique à l'horizon 2050. Le but est de passer d'un instrument de financement à une réelle politique européenne des transports.

La DG MOVE préconise un système de transport intégré, plus efficace, en partie « décarbonisé », tout en assurant la mobilité des européens.

- Les 3 piliers retenus sont les « 3 I » : marché intérieur, innovation, infrastructure.

- La base de réflexion repose sur les « 3 C » : la compétitivité, les citoyens, le changement climatique.

- Les outils à développer sont les « 3 E » : l'électro mobilité, l'E-fret, le transport environnemental.

Pour la Commission européenne, diverses questions se posent :

Comment construire cette politique ?

- Il faut une politique d'infrastructure européenne et non des politiques d'infrastructures nationales.

- La carte du réseau : elle n'est pas encore établie. L'idée est de créer un réseau

multimodal. Pour cela il faut identifier différents lieux de rencontre du RTE-T, c'est-à-dire :

- les 27 capitales européennes.

- les grands ports maritimes (ici des choix devront être faits).

- les grands centres économiques.

- La construction va se faire par la rénovation des infrastructures déjà existantes. Le rôle des gares sera primordial.

Quels instruments de mise en œuvre ?

- Renforcer la place des coordinateurs européens dont le rôle est d'aider les Etats à planifier et à coordonner la mise en œuvre du réseau.

- encourager les Etats à travailler de façon bilatérale.

Quels types de financements ?

- Création d'un fond unique dédié au transport mais axé sur l'innovation.

- Mieux coordonner les financements communautaires (les fonds RTE-T, les fonds structurels, le PCRD...etc.).

- Développer l'accès aux prêts de la banque européenne d'investissements (BEI), toujours en favorisant des projets à haute valeur ajoutée.

- Favoriser les partenariats public/privé.

Les ministres des transports de l'UE et les opérateurs de transport débattent actuellement de l'approche exposée ci-dessus.

Le réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

L'idée des réseaux transeuropéens (RTE dans le jargon de l'Union européenne) est apparue à la fin des années 1980, en corrélation avec le marché unique proposé à cette époque. Parler d'un grand marché à l'intérieur duquel la libre circulation des marchandises, des personnes et des services serait assurée n'avait de sens que si les différentes régions et les réseaux nationaux composant ce marché étaient correctement reliés au moyen d'une infrastructure moderne et efficace.

Le réseau transeuropéen de transport s'applique à tous les modes de transport, et couvre toutes les régions de l'Union européenne. Il vise à combler les liaisons manquantes, à supprimer les goulets d'étranglement, et à offrir le choix du mode de transport le mieux approprié à chaque étape d'un trajet.

Si la réalisation des infrastructures de transport

reste largement tributaire des financements nationaux, l'Union européenne peut apporter des co-financements à travers le programme RTE-T qui est doté pour la période 2007-2013 8,013 milliards €.

L'objectif de la politique de transport de l'UE est d'encourager la performance économique, la sécurité et la protection de l'environnement. Il existe cinq grands types de transport : routier, ferroviaire, maritime, fluvial et aérien. Les orientations des RTE-T modifiées en dernier lieu en 2004, comprennent deux niveaux de planification: le premier niveau concerne le réseau global (schémas de réseau pour les voies ferrées, les routes, les voies navigables, le transport combiné, les aéroports et les ports), le deuxième comporte 30 projets prioritaires. .

Les objectifs actuels du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) sont les suivants:

- assurer une mobilité des personnes et des biens;
- offrir aux usagers des infrastructures de qualité;
- s'appuyer sur l'ensemble des modes de transport;
- permettre une utilisation optimale des capacités existantes;
- être interopérable dans tous ses éléments;
- être économiquement viable;
- couvrir l'ensemble de la Communauté;
- prévoir son extension vers voisins de l'UE

L'Europe en région

La bonne étoile !



En Basse-Normandie, l'Union européenne s'engage, sous forme d'aides financières, en faveur du développement économique, de la solidarité entre les territoires et de la protection de votre cadre de vie. Pour bénéficier de ces aides, informez-vous ! Sur le nouveau site internet www.europe-en-basse-normandie.eu ou dans le cadre de l'animation itinérante « L'Europe à votre rencontre » qui

sillonnera la Basse-Normandie du 7 au 13 juin 2010.

Le président de la Région, a participé au lancement de cette 2e édition. Cet événement s'inscrit dans le projet européen ECO FAB, soutenu par la Région Basse-Normandie, qui unit partenaires français et anglais autour de l'habitat écologique.

L'eco-construction en pratique :

Le forum ECO FAB, dédié à l'éco-construction, l'éco-rénovation et au développement durable, s'est tenu les 28 et 29 mai, au coeur du village d'Amblie. Les visiteurs ont pu notamment découvrir des matériaux naturels, leur utilisation dans le bâti et les techniques de construction d'un éco-habitat. Yannick Soubien, vice-

→ **Plus d'informations :**

➤ [site ecofab](http://site.ecofab)

Appels à propositions

Cette liste n'est qu'une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<i>Appels à venir</i>		
	Programme Marco Polo – amélioration de l'efficacité du fret	lien
<i>Appels publiés</i>		
En fonction de chaque appel	7^{ème} PCRD – 51 appels à propositions	lien
En fonction de chaque appel	Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	lien
Pas d'appels, toujours ouvert	ELENA – mécanisme d'assistance technique (énergies renouvelables et efficacité énergétique)	lien
30 Juillet 2010	Programme Ambient Assisted Living (Assistance à la vie autonome)	lien 1 lien 2
1 ^{er} juin et 1 ^{er} septembre 2010	Programme « Jeunesse en action »	lien
6 octobre 2010	Facilité ACP-UE pour l'Eau - Partenariats pour le renforcement des capacités dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays ACP	lien
13 octobre 2010	7^{ème} PCRD – Coopération– Appel santé	lien

